



PORTE DU COL
DU PETIT SAINT-BERNARD

N° 2025/01

DECISION de Monsieur le Maire de SEEZ

Commune de SEEZ

Autorisation en vue d'installer une tente sur le front de neige au départ du télésiège des Ecludets le 21 janvier 2025

Le Maire de la Commune de Séze, Lionel ARPIN,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 4 juin 2020 accordant délégation de pouvoir au Maire pour agir en son nom dans les domaines précisés à l'article L. 2122-22, du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 2121-1 et L. 2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la demande formulée, le 16 janvier 2025 par Monsieur Paul GRASSET (coordinateur d'évènements et animations à l'office de Tourisme de la Rosière), domicilié 73700 LA ROSIERE MONTVALEZAN, pour l'organisation d'une manifestation le 21 janvier 2025 au départ du télésiège des Ecludets, situé sur le territoire de la commune de SEEZ.

OBJET

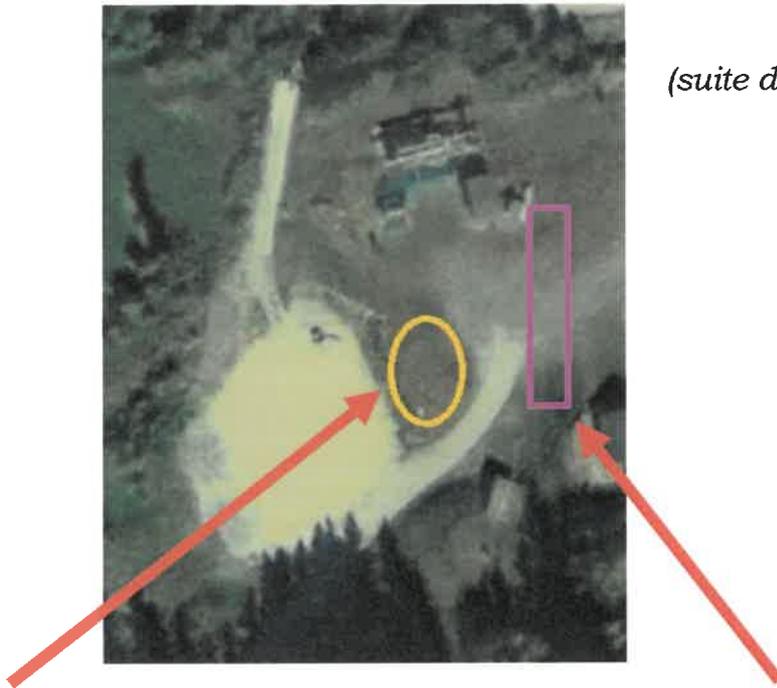
Monsieur GRASSET souhaite installer une tente sur le front de neige au départ du télésiège des Ecludets dans le cadre d'une manifestation (course de ski : la balade du Roc Noir) le mardi 21 janvier 2025.

DECIDE

Article 1^{er}

D'autoriser Monsieur GRASSET, à installer les équipements cités en objet conformément à l'implantation ci-après.

En cas de mauvaises conditions, le départ sera décalé au front de neige centre La Rosière.



Emplacement de la tente autorisé.

Sas de départ

Article 2

A charge pour cette personne de fixer et d'harmoniser l'implantation de cet équipement en respectant les règles liées à la sécurité publique des personnes et des biens, à la salubrité et au respect environnemental des lieux.

Article 3

Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion obligatoire du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

Article 4

Monsieur le Directeur Général est chargé de l'exécution de la présente décision en collaboration des personnes ci-dessous mentionnées à qui elle sera transmise :

- Monsieur le Sous-Préfet d'Albertville,
- L'agent de Police Municipale,
- L'office de Tourisme de la Rosière,
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Bourg-Saint-Maurice,
- Monsieur le Chef de Corps du Centre de secours de Bourg Saint Maurice,

Fait à Séez,
Le 17 janvier 2025.

Le Maire,
Lionel ARPIN

